

DOSSIER DU PARTICIPANT

Deuxième conférence

Les nouvelles dimensions de la souveraineté

**Mercredi
24 janvier 2024
(18h30 – 20h30)**

Conseil d'État
Salle
d'Assemblée
générale

Cycle de conférences 2023-2024 : la souveraineté

Le Conseil d'État a choisi de consacrer sa nouvelle étude annuelle à la souveraineté. À travers ce choix d'étude, il entend s'interroger sur ce que revêt concrètement cette notion, dans son expression comme dans son exercice.

Quels sont les fondements de la souveraineté ? Comment s'exercent aujourd'hui ses attributs classiques (monopole de la violence légitime, capacité à lever l'impôt, à maîtriser les frontières, à battre monnaie, à définir et imposer des normes juridiques sur un territoire donné, etc.) ? Comment les conforter face aux défis auxquels ils sont exposés ? Notre cadre institutionnel et juridique est-il toujours adapté et efficace et, le cas échéant, comment l'améliorer ?

Avec ces conférences, le Conseil d'État ouvre le débat et pose les bases des travaux qui seront menés tout au long de l'année jusqu'à leur présentation en septembre 2024.

Conférence inaugurale : les fondements de la souveraineté

Mardi 14 novembre 2023

Conférence 2/5 : les nouvelles dimensions de la souveraineté

Mercredi 24 janvier 2024

Conférence 3/5 : souveraineté et démocratie

Mercredi 6 mars 2024

Conférence 4/5 : la souveraineté face aux défis de la globalisation

Mercredi 24 avril 2024

Conférence 5/5 : la souveraineté vue d'ailleurs, regards croisés

Mercredi 22 mai 2024

Conférence : les nouvelles dimensions de la souveraineté

Au-delà de ses attributs classiques, la souveraineté prend aujourd'hui de nouvelles dimensions, ainsi qu'en témoignent les intitulés de certains ministères (souveraineté énergétique, souveraineté numérique et industrielle, souveraineté alimentaire, souveraineté sanitaire, etc.). Quelles sont les conditions d'exercice de ces nouvelles formes de souveraineté ? Peut-on être souverain en tout ? Doit-on faire des choix ? Y a-t-il des domaines stratégiques à privilégier dans le renforcement de la souveraineté de la France ? Quels effets les pertes ou les gains de souveraineté engendrent-ils sur le quotidien des citoyens ? Comment maîtriser ces effets ? Comment regagner des « parts de souveraineté » ? Quel rôle pour l'Europe ?

Ouverture et modération :

■ Catherine Bergeal

Présidente de la section des finances du Conseil d'Etat

Intervenants :

■ Jean-Paul Tillement

Professeur émérite de pharmacologie
Membre de l'Académie de Médecine
Membre de l'Académie de Pharmacie

■ Olivier Charmeil

Vice-président exécutif, médecine générale
– SANOFI

■ Thomas Courbe

Directeur général des entreprises -
Ministère de l'économie, des finances et de
la souveraineté industrielle et numérique

Biographies des intervenants

■ Catherine Bergeal (modératrice)

**Présidente de la section des finances
du Conseil d'État**



Catherine Bergeal a commencé sa carrière à la sortie de l'École nationale d'administration comme magistrate au tribunal administratif de Paris. Elle a exercé plusieurs fonctions dans le domaine social, notamment en tant qu'inspectrice générale des affaires sociales puis comme chargée de mission au secrétariat général du gouvernement sur le secteur santé et travail.

Directrice des affaires juridiques du ministère de la défense (2002-2017), puis des ministères économiques et financiers (2007-2013), elle réintègre le Conseil d'Etat où, après des fonctions contentieuses, elle exerce ensuite la fonction de secrétaire général (2014-2019), puis de présidente adjointe de la section de l'administration.

Membre de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique de 2013 à 2017, puis membre de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations de 2019 à 2023 et vice-présidente de la Cour de discipline budgétaire et financière, elle est actuellement présidente de la première chambre de la Cour d'appel financière.

Elle a enseigné en divers domaines, notamment en légistique et en droit public économique, en qualité de professeur associé à l'université de Paris II.

■ Jean-Paul Tillement

**Professeur émérite de pharmacologie
Membre de l'Académie de Médecine
Membre de l'Académie de Pharmacie**



Professeur émérite de Pharmacologie de l'Université Paris XII (CHU Henri Mondor), Jean-Paul Tillement préside actuellement le Comité Economie de la Santé Assurance Maladie de l'Académie nationale de médecine (deuxième mandat). Son dernier rapport présenté s'intitule : « *Pénuries de médicaments, stocks de sécurité, indépendance nationale, législation européenne* ».

Son travail se poursuit en soutien d'une mission ministérielle confiée à deux de ses collègues par la DGS pour valider la liste des médicaments indispensables à l'exercice médical. Il associe plusieurs membres de l'Académie nationale de pharmacie

Docteur en médecine (Paris 1968), pharmacien (Paris 1959), AIH (1958) et licencié ès sciences (Paris 1960), le professeur Jean-Paul Tillement a enseigné la pharmacologie médicale à la Faculté de médecine de Paris XII (Créteil) pendant 40 ans et dirigé le service hospitalier correspondant (CHIC). Il a poursuivi ses activités d'enseignant en Amérique du Nord, aux USA (Georgetown University) puis au Canada (McGill) et conservé la responsabilité des relations de l'Académie avec les universités québécoises.

Jean-Paul Tillement a mené à bien plusieurs programmes de recherche de pharmacologie fondamentale et clinique appliqués à l'utilisation rationnelle et personnalisée de nouveaux médicaments (en particulier l'étude des interactions médicament-protéine et leurs applications). A ce titre, titulaire d'une structure d'accueil universitaire (EA427), il a accueilli de nombreux étudiants, dirigé 33 thèses de sciences et d'université, de nombreuses thèses d'exercice donnant lieu à 500 publications.

■ Olivier Charmeil



Vice-président exécutif, médecine générale - SANOFI

Olivier Charmeil est diplômé d'HEC et de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Il a travaillé au sein de la Banque de l'Union européenne, dans le domaine des fusions et acquisitions. Il a ensuite rejoint le groupe Sanofi en 1994 où il a exercé les fonctions suivantes : Responsable Business Development, Directeur Financier Asie de Sanofi-Synthélabo, Attaché du Président Jean-François Dehecq puis VP Développement Opérations Internationales de Sanofi-Synthélabo, en charge de la Chine et des fonctions supports.

En 2003, il a été nommé Président-Directeur Général de Sanofi-Synthélabo France puis SVP Business Management et Support au sein des Opérations Pharmaceutiques, où il a notamment conduit le processus d'intégration des Opérations entre Sanofi-Synthélabo et Aventis.

En 2006, il est nommé SVP Opérations Pharmaceutiques Asie Pacifique & Japon puis en 2011 VP Exécutif Vaccins et membre du Comité Exécutif. En 2016, il fut Vice-Président Exécutif et Directeur Général de l'entité mondiale Médecine Générale et Marchés Emergents de Sanofi.

En 2019, il a été nommé Vice-Président Exécutif, Médecine Générale. Il est membre du Comité Exécutif. Il est le représentant de Sanofi au sein de l'EFPIA (European Federation of Pharmaceutical Industries and Associations) où il préside l'IBSC (International Board Sponsored Committee). Il est administrateur de genOway.

■ Thomas Courbe



Directeur général des entreprises - Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

Ingénieur général de l'Armement, Thomas Courbe débute sa carrière en 1995 au ministère de la Défense comme responsable de programmes d'avions de combat en service puis chef de cabinet du directeur des programmes aéronautiques. Il rejoint la Direction générale du Trésor en 2002 où il occupe successivement les fonctions d'adjoint au chef du bureau Asie, chef du bureau Afrique Maghreb, chef du bureau affaires aéronautiques, militaires et navales, secrétaire général du club de paris et sous-directeur relations économiques bilatérales.

En 2010, il est nommé directeur de cabinet du Secrétaire d'état chargé du Commerce Extérieur (Pierre Lellouche) et directeur adjoint de cabinet des Ministres de l'Economie des Finances et de l'Industrie (Christine Lagarde puis François Baroin).

En 2012, il revient à la Direction générale du Trésor où il occupe les fonctions de secrétaire général, puis de Directeur général adjoint à partir de 2015.

Depuis juillet 2018, Thomas Courbe est Directeur général des entreprises.

Présentation de la conférence

Si les fondements de la souveraineté nationale sont intangibles¹, les défis à relever pour préserver les conditions de son exercice en toute indépendance évoluent en fonction de l'environnement et des priorités du moment. L'histoire nous enseigne d'ailleurs que l'Etat, qui met en œuvre la souveraineté, n'a jamais cessé de diversifier ses missions et ses modes d'intervention pour faire face aux nécessités du temps et aux défis conjoncturels². Colbert au XVII^e siècle, en menant une politique dirigiste et protectionniste afin notamment de développer l'industrie et d'améliorer la balance commerciale, incarnait ainsi déjà la volonté de préserver des secteurs jugés stratégiques pour l'indépendance du royaume³. Le combat pluriséculaire pour augmenter la productivité agricole afin d'exorciser le spectre des crises alimentaires, tant redoutées sous l'Ancien Régime, en est une autre illustration⁴. Et dans la période contemporaine, les exemples abondent de l'interventionnisme de la puissance publique, en particulier durant l'après-guerre pour reconstruire le tissu économique. L'Etat s'est fait banquier et industriel, en accompagnant les fusions et les restructurations pour donner naissance à des champions français⁵. Et son intervention a été décisive dans le secteur énergétique, avec un investissement massif dans la filière nucléaire pour en faire progressivement la principale source de production d'électricité en France⁶. Ces précédents ont préfiguré les débats d'aujourd'hui sur les nouvelles dimensions de la souveraineté dans des domaines très divers en France et en Europe : alimentaire, industriel, sanitaire, énergétique... Il est par ailleurs indispensable pour préserver notre souveraineté dans le monde contemporain, d'accompagner les mutations constantes dans les domaines du numérique et des nouvelles

technologies⁷, autant de défis qui exigent des réponses au niveau national et une coordination à l'échelle de l'Union.

Les nouvelles dimensions de la souveraineté sont au cœur du débat démocratique, avec une demande forte des citoyens et des acteurs économiques, en attente de réponses dans un cadre national et européen

Au cours des vingt dernières années, l'accélération de la globalisation a eu pour effet de susciter une demande accrue de protection et de réaffirmation de la souveraineté nationale dans de nombreux domaines⁸. Cela concerne bien entendu d'abord les attributs classiques de la souveraineté, notamment dans le domaine régalien : la défense nationale et les armées sont plébiscitées par les Français⁹ et le contrôle des frontières et de l'immigration demeure une préoccupation majeure¹⁰. La préservation de l'ordre public est également jugée essentielle, comme en ont témoigné les réactions à la suite des émeutes de juin et juillet dernier et les mesures prises par le gouvernement¹¹.

Mais depuis une vingtaine d'années, l'aspiration à la souveraineté prend de nouvelles formes avec la montée de ce qu'on a appelé le souverainisme, très présent dans le débat public sous des acceptions diverses¹². Et lors de la dernière élection présidentielle, force est de constater que le thème de la souveraineté a été présent, dans des formes et des tonalités variées, dans les programmes de la plupart des candidats¹³. Le souverainisme en matière économique est tout particulièrement mis en avant dans les discours avec la volonté de renforcer l'indépendance nationale dans les secteurs jugés stratégiques¹⁴. Dans ce contexte, la revendication de souveraineté prend aujourd'hui de nouvelles dimensions selon des axes très divers, qui concernent des secteurs d'activité répondant à des besoins essentiels ou jugés vitaux pour la protection de la souveraineté nationale. Il est à cet égard très

¹ Pour une synthèse sur les fondements de la souveraineté, cf. l'intranet : [Revoir] Les fondements de la souveraineté : conférence inaugurale du cycle annuel de conférences (conseil-etat.fr)

² Conseil d'Etat, « Où va l'Etat ? », tome 2, éd. La documentation française, 2016.

³ <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-economique-et-financier/1198887-colbertisme-definition/>

⁴ <https://www.futura-sciences.com/sciences/questions-reponses/epoque-moderne-histoire-crisis-alimentaires-france-sous-ancien-regime-11591/>

⁵ Pierre Rosanvallon, « L'Etat en France de 1789 à nos jours », chapitres 4 et 5, éd. Points Histoire, 1993.

⁶ Ordonnance n° 45-2563 du 18 octobre 1945 instituant un Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.

⁷ [Définition et enjeux de la souveraineté numérique - vie-publique.fr](https://www.conseil-etat.fr/la-souverainete/la-souverainete-numerique)

⁸ <https://www.entreprendre.fr/hubert-vedrine-aspiration-souverainisme-constitue-pas-une-menace/>

⁹ <https://www.lefigaro.fr/politique/les-francais-plebiscitent-leur-armee-mais-doutent-de-ses-capacites-20221110>

¹⁰ <https://www.lefigaro.fr/politique/immigration-favorables-au-projet-de-loi-les-francais-veulent-en-durcir-le-contenu-20231101>

¹¹ https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/10/26/mesures-post-emeutes-le-gouvernement-affiche-une-image-de-fermete_6196672_823448.html

¹² <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/qu-est-ce-que-le-souverainisme-20220107>

¹³ https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/02/11/l-insolente-sante-du-souverainisme_6113235_3232.html

¹⁴ <https://www.lefigaro.fr/vox/politique/david-cayla-le-souverainisme-est-il-a-la-mode-20211019>

symbolique que dans la composition du dernier gouvernement, deux ministères fassent référence dans leur intitulé à la souveraineté : le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique¹⁵ ainsi que le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire¹⁶.

Les préoccupations relatives à la souveraineté alimentaire sont révélatrices d'une prise de conscience de nouveaux enjeux et d'une rupture stratégique. Elles renouent avec un discours qui avait été abandonné très largement dans le cadre du libre-échange censé garantir un approvisionnement sûr, abondant et à des prix modérés. Après la Covid-19, qui avait déjà perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales, la guerre en Ukraine en révélant des vulnérabilités insoupçonnées, a fait prendre conscience de la nécessité de renforcer la souveraineté alimentaire à l'échelle nationale et internationale¹⁷. Et la forte hausse des prix alimentaires a conduit l'ensemble des acteurs professionnels et les pouvoirs publics à réinterroger en urgence les fragilités du système alimentaire alors même que la France reste une puissance agricole majeure¹⁸. A la suite de la pandémie, le Président de la République avait d'ailleurs déjà indiqué dans un discours du 20 mars 2020 vouloir inclure l'alimentation dans les secteurs à protéger, dont il fallait « *reprenre le contrôle, pour construire plus encore (...) une France, une Europe souveraine (...)* »¹⁹. La souveraineté alimentaire ainsi définie relèverait donc d'une approche formulée en des termes proches des attributs conventionnels de la souveraineté des États. L'enjeu est de conforter la capacité de contrôle de l'État sur les systèmes alimentaires qui se déploient sur son territoire. Viser la souveraineté alimentaire ne consiste cependant pas à rechercher l'autosuffisance, mais à s'assurer d'une maîtrise considérée comme satisfaisante de ses approvisionnements. Cela s'appuie notamment sur des indicateurs permettant de mesurer le degré de dépendance des filières considérées (taux d'approvisionnement, taux

de couverture de la consommation par la production nationale, capacité d'exportation, dépendance aux importations²⁰) mais aussi sur l'appréciation de ceux dont il est acceptable ou pas de dépendre...

Dans le domaine sanitaire aussi, il est essentiel de pouvoir se prémunir contre tout risque de pénurie, s'agissant des produits de santé les plus cruciaux. La crise du Covid-19 a révélé de graves manquements en ce domaine en dépit d'alertes répétées²¹, avec en particulier les insuffisances dans la gestion des stocks de masques, notre dépendance en matière de vaccins et la saturation de notre système hospitalier²². Pour être en mesure d'anticiper les difficultés, les pouvoirs publics doivent donc être en capacité de fixer les objectifs prioritaires d'une politique visant à garantir l'autonomie sanitaire, en désignant en particulier les médicaments et dispositifs médicaux pour lesquels la continuité de l'approvisionnement doit être assurée. La collecte et la structuration de données recueillies par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) auprès des fabricants doit ainsi permettre d'identifier les médicaments « critiques », en croisant deux appréciations : la « criticité thérapeutique » des produits d'une part, leur « criticité industrielle » d'autre part²³. Un tel chantier exige donc au préalable que soient recensés les produits pharmaceutiques et les dispositifs médicaux qui doivent être considérés comme « critiques » et d'examiner pour ces produits notre dépendance à l'égard des fournisseurs. Les travaux effectués à l'initiative du Haut-Commissaire au plan ont ainsi révélé que sur 5 095 sites de fabrication de principes actifs médicamenteux listés par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), pour 3 645 lignes de médicaments d'intérêt thérapeutique majeur analysées, 6 % seulement sont situés en France, 45 % dans la zone « Europe », et 49 % hors Europe (40 % en Asie)²⁴.

Le débat sur la souveraineté industrielle est au cœur des préoccupations des acteurs économiques et des partenaires sociaux depuis

¹⁵ [Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté ...](#)

¹⁶ [Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](#)

¹⁷ Pour un plaidoyer sur la souveraineté alimentaire à l'échelle mondiale : <https://www.tilt.fr/articles/la-souverainete-alimentaire-cest-quoi>

¹⁸ https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/70677/document/ETU-2023-SOUVERAINETE_ALIMENTAIRE.pdf?version=3

¹⁹ <https://www.vie-publique.fr/discours/273869-emmanuel-macron-12032020-coronavirus>

²⁰ Pour des illustrations concrètes :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets->

[concours/appel-a-projets-resilience-et-capacites-agroalimentaires-2030](#)

²¹ A titre d'exemple : Rapport d'information (Sénat) de M. Jean-Pierre Decool, fait au nom de la mission d'information sur la pénurie de médicaments et de vaccins, n° 737 (2017-2018) - 27 septembre 2018.

²² <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/ce-que-la-crise-revele-de-notre-systeme-de-soins-1193548>

²³ François Bayrou, Haut-Commissaire au plan, cf. <https://www.gouvernement.fr/medicaments-identifier-nos-vulnerabilites-pour-garantir-notre-independance> rapport remis en février 2022.

²⁴ Ibid.

plusieurs décennies déjà²⁵. Les implantations industrielles ont en effet des retombées importantes en termes d'emplois et un impact décisif sur le dynamisme des territoires concernés²⁶. A l'inverse, les fermetures d'usines ont des conséquences lourdes pour les salariés bien sûr mais aussi sur les bassins d'emploi concernés²⁷. Les années 1990 ont sonné la fin du dirigisme qui avait prédominé depuis les années cinquante. Avec l'Acte unique européen²⁸, le traité de Maastricht²⁹, puis les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'interventionnisme de l'Etat tel qu'il avait été pratiqué après 1945 et jusqu'au début des années 1980, sur un mode très dirigiste, notamment les politiques industrielles par filières, est remis en cause dans son principe même. Cette fin du dirigisme d'Etat a déstabilisé le cadre industriel français traditionnel et conduit à la mondialisation des grandes entreprises françaises³⁰. Face au déclin industriel français, qui s'est accéléré depuis 1995, l'Etat a cherché d'autres modes d'intervention, avec un succès variable : pôles de compétitivité, Agence d'innovation industrielle³¹ intégrée à l'OSEO en 2008, destinée à financer les PME³², et devenue une filiale de la Banque publique d'investissement (BPI) créée en 2013³³. La création en 2010 du Programme d'investissements d'avenir (PIA) a conduit à mobiliser 50 milliards d'euros en douze ans au profit de l'innovation et de la recherche, en vue notamment de renforcer notre souveraineté industrielle³⁴. Le PIA intervient sur tout le cycle de vie de l'innovation et fait le lien entre la recherche publique et le monde de l'entreprise. Enfin récemment, avec le programme France 2030 de 30 milliards d'euros, l'ambition est d'investir dans les nouvelles filières industrielles (hydrogène, intelligence artificielle, biotechnologies, électromobilité) tout en intégrant l'impératif de la transition écologique³⁵.

²⁵ Voir Elie Cohen, « *Souveraineté industrielle : vers un nouveau modèle productif* », chapitre 1 « *L'éternel retour de la politique industrielle* ».

²⁶ Pour une illustration récente : [Septembre 2021 - La Métropole de Lyon agit pour le futur de l'industrie](#)

²⁷ <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/accompagnement-des-mutations-economiques/obligation-revitalisation-territoire>

²⁸ Signé le 17 février 1986, l'Acte unique vise à la réalisation du marché unique, « *espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée* ».

²⁹ Qui libéralise la circulation des capitaux, première étape vers la création d'une Union économique et monétaire.

³⁰ Près de la moitié de la capitalisation boursière du Cac 40 est détenue par des investisseurs étrangers.

³¹ Établissement public à caractère industriel et commercial créé par décret le 25 août 2005 par le Ministère des finances.

La question de la souveraineté énergétique est également cruciale pour notre compétitivité industrielle et économique, mais aussi pour garantir notre indépendance. Et force est de constater que la situation s'est dégradée au fil du temps : un rapport récent d'une commission d'enquête parlementaire visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France depuis une trentaine d'années, en dresse le constat en termes sévères³⁶. Il conclut notamment qu'il y a eu une sous-estimation des besoins en électricité au regard des objectifs écologiques et de la nécessité de sortir des énergies fossiles, des retards dans la construction de filières industrielles d'énergies renouvelables et un manque d'anticipation sur la prolongation et le renouvellement des centrales nucléaires³⁷. Ce qui souligne que la préservation de la souveraineté repose non seulement sur une approche juridique mais aussi – et peut-être même surtout – sur une appréciation fine des besoins, actuels et futurs, des moyens, des dépendances, directes et indirectes, ainsi que des interdépendances.

Ces nouvelles dimensions de la souveraineté, si elles appellent des réponses dans un cadre national, peuvent exiger aussi des politiques impulsées et coordonnées à l'échelle européenne.

Ainsi, dès les premières années de l'intégration européenne, est apparue la volonté commune de renforcer la souveraineté alimentaire en augmentant la production agricole pour atteindre l'autosuffisance et au-delà pour faire de l'Europe une puissance exportatrice³⁸. La politique agricole commune (PAC) est d'ailleurs la plus ancienne politique commune de l'Union européenne, apportant un soutien essentiel aux agriculteurs, aux zones rurales et à l'ensemble du système agro-alimentaire de l'UE. Grâce au fonds européen de garantie (FEAGA), la PAC

³² [Le financement OSEO : Innovation, développement, international](#)

³³ [Bpifrance, la Banque publique d'investissement | Gouvernement.fr](#)

³⁴ <https://www.gouvernement.fr/le-programme-d-investissements-d-avenir>

³⁵ [France 2030 : un plan d'investissement pour la France](#)

³⁶ Rapport d'enquête visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France, n° 1028, déposé le 30 mars 2023 :

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/dossiers/etablir_raisons_perte_souverainete_energetique

³⁷ <https://www.vie-publique.fr/en-bref/288935-souverainete-energetique-grandes-erreurs-francaises-sur-trois-decennies>

³⁸ https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM:agricultural_policy

visé à sécuriser l'approvisionnement d'une nourriture saine et abordable et à stabiliser les marchés agricoles en offrant un soutien au revenu des agriculteurs³⁹. Elle représentera encore jusqu'à 31 % du budget de l'UE pour la période 2021-2027⁴⁰. Un accord sur la sixième réforme majeure de la PAC a en effet été adopté en décembre 2021 pour garantir un avenir durable aux agriculteurs européens et offrir une meilleure flexibilité aux Etats membres, afin qu'ils puissent adapter les mesures aux systèmes de production locaux⁴¹. L'objectif est d'aller vers une PAC plus juste et plus verte, afin de garantir aux citoyens de l'UE un approvisionnement alimentaire stable, sûr et sain en tout point du territoire. L'agriculture et les zones rurales sont aussi au cœur du pacte vert pour l'Europe, avec la stratégie « de la ferme à la table ». L'UE émet ainsi des recommandations scientifiques pour une alimentation plus saine, incluant un étiquetage nutritionnel et des mesures pour réduire la surconsommation de viande et d'aliments hautement transformés à forte teneur en sel, en sucre et en matières grasses, en fixant des niveaux de consommation maximale⁴². Et des objectifs ambitieux sont affichés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre⁴³, améliorer le bien-être animal⁴⁴ et encourager l'agriculture biologique⁴⁵.

En matière sanitaire, toutefois, l'Union ne dispose que d'une capacité d'intervention limitée. L'article 168 du traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE) encadre en effet les compétences de l'UE, qui doit respecter les responsabilités des Etats membres pour la définition de leur politique de santé⁴⁶. L'objectif principal de l'Union est donc d'encourager la coopération des Etats membres et d'appuyer leurs actions. Ceci explique que, pendant longtemps, le budget consacré à la santé soit resté modeste : ainsi l'Union disposait, pour 2014-2020, d'un budget d'environ 450 millions d'euros. A titre de comparaison, sur la même période, le budget pour la recherche était de 80 milliards d'euros. Cependant, l'institution en 1995 de l'Agence européenne des

médicaments⁴⁷, puis en 2002 de l'Agence européenne de la sécurité des aliments⁴⁸, avaient déjà doté l'Union d'une capacité d'expertise. Il faut y ajouter le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), pour renforcer les défenses de l'Europe contre les maladies infectieuses en identifiant et évaluant la menace. Et en 2013, une décision conjointe du Parlement européen et du Conseil a organisé la réaction de l'Union européenne face aux menaces transfrontières graves. Toutefois, la pandémie de Covid-19 a révélé les limites des capacités d'action et d'intervention de l'Union dans le domaine de la santé. Certes, l'Union est intervenue pour tenter d'éviter la pénurie de dispositifs médicaux et de médicaments, mais elle n'est pas parvenue à obtenir des Etats membres qu'ils renoncent aux restrictions de dispositifs médicaux et de médicaments. Chaque Etat a voulu constituer ses propres stocks, ce qui a eu pour effet d'aggraver la pénurie dans certains Etats membres⁴⁹. Pour renforcer à l'avenir la coopération européenne en matière d'épidémies, la Commission européenne a présenté en 2020 le programme « UE pour la santé », prévoyant notamment un soutien aux projets transfrontaliers et a mis en place l'HERA, dont l'objectif est de doter l'Union et ses Etats membres d'une capacité d'identification et de commande de médicaments stratégiques. Et il est significatif que les financements prévus pour la période 2020-2026 aux termes de l'accord intervenu au Conseil européen totalisent plus de 10 milliards d'euros, soit 23 fois plus qu'en 2014-2020⁵⁰ !

S'agissant de la souveraineté industrielle et énergétique, le principe de la libre concurrence a été longtemps le fondement des politiques européennes. Il a fallu attendre la fin des années 2010 pour que l'Union prenne la mesure de l'importance de protéger les investissements dans les entreprises technologiques, face notamment au risque de prise de contrôle par des intérêts chinois ou américains⁵¹. Cette réflexion a conduit à l'adoption en 2019 d'un règlement fixant un cadre pour le filtrage des

⁴⁰ <https://eur-lex.europa.eu/summary/chapter/03.html?locale=fr>

⁴¹ Ibid.

⁴² <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20211014IPR14914/strategie-de-la-ferme-a-la-table-une-alimentation-plus-saine-et-plus-durable>

⁴³ https://commission.europa.eu/document/2eba53bd-bce1-4d3b-be42-3a9c333f7969_fr

⁴⁴ <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20210604IPR05532/le-pe-approuve-l-appel-citoyen-a-la-disparition-progressive-de-l-elevage-en-cage>

⁴⁵ Voir supra note 42.

⁴⁶ « L'action de l'Union, qui complète les politiques nationales, porte sur l'amélioration de la santé publique et

la prévention... Cette action comprend également la lutte contre les grands fléaux... ainsi que la surveillance de menaces transfrontières graves sur la santé, l'alerte en cas de telles menaces et la lutte contre celles-ci... »

⁴⁷ [Agence européenne des médicaments – EMA | Union européenne](https://www.ema.europa.eu/fr)

⁴⁸ <https://www.efsa.europa.eu/fr>

⁴⁹ Sénat, « Union européenne et santé : la nécessaire mobilisation », Rapport d'information n° 648, déposé le 16 juillet 2020.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Voir supra note 26, chapitre 6, « Une révolution européenne », p.161 à 200.

investissements étrangers⁵². La France avait d'ailleurs été pionnière en prenant dès les années 2000, un décret à portée essentiellement dissuasive, pour limiter les prises de contrôle d'entreprise dans des secteurs jugés stratégiques. A titre d'illustrations, il est significatif qu'en 2020, l'Allemagne ait bloqué le rachat d'une entreprise de haute technologie par une entreprise d'armement chinoise⁵³ et que, de son côté, le ministère des finances en France ait mis son veto au rachat d'un leader mondial de la vision nocturne par une entreprise américaine⁵⁴. Le secteur de l'énergie est particulièrement stratégique pour la compétitivité des Etats membres et de l'Union, comme l'illustrent par exemple les projets français lancés dans le cadre des projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) dans le domaine de l'hydrogène⁵⁵ en particulier. Les choix faits par l'Union n'empêchent cependant pas des divergences entre Etats sur leur modèle énergétique, en particulier sur le recours au nucléaire, source de tensions récurrentes au sein de l'Union. Un rapport parlementaire va jusqu'à inviter le gouvernement à réagir contre « *le cadre européen néfaste* » au modèle énergétique français, qui se serait construit depuis vingt ans⁵⁶. Récemment, le bras de fer engagé par la France pour reprendre le contrôle des prix de l'électricité⁵⁷ et bénéficier de l'avantage comparatif du nucléaire a permis d'aboutir à un compromis européen sur la réforme du marché de l'électricité⁵⁸.

L'affirmation de ces nouvelles dimensions de la souveraineté s'inscrit dans un contexte stratégique global mettant en lumière les vulnérabilités de la France et plus largement de l'Union. Ainsi, le retour de la guerre sur le continent européen a profondément

déstabilisé les circuits d'échanges et conduit à une forte inflation⁵⁹. En matière industrielle, les pays occidentaux sont conduits à prendre des mesures pour assurer leur indépendance technologique et stratégique face à la Chine. L'embargo américain sur les semi-conducteurs pour prévenir leur utilisation notamment à des fins militaires, au nom de la sécurité nationale des Etats-Unis, en est une illustration récente⁶⁰, dont les répercussions se font sentir y compris en Europe⁶¹. Dans cet environnement, les enjeux des terres rares et des matières premières stratégiques et critiques sont considérables et nécessitent de conduire des politiques à moyen et long terme⁶². L'approvisionnement en métaux rares⁶³ et en minerais indispensables (lithium, cobalt, nickel...) soulève des inquiétudes qui conduit à une forme de compétition mondiale, d'autant qu'ils sont indispensables à la conduite de la transition énergétique⁶⁴.

Dans cet environnement incertain, pour être en capacité de préserver la souveraineté nationale et européenne, il est crucial de maîtriser les technologies permettant de faire face aux enjeux stratégiques et de répondre aux nouvelles menaces. En particulier, la défense de la souveraineté numérique, qui peut être définie comme « la capacité de l'État à agir dans le cyberspace » pour préserver nos valeurs, notre sécurité et le respect des normes juridiques, est essentielle⁶⁵. Force est de constater en effet que le cyberspace est devenu un lieu d'affrontement mondial, où s'exercent luttes d'influence et logiques sociales et économiques antagonistes. En 2018, l'appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace, articulé autour de principes et valeurs communes pour en faire un espace libre et ouvert a reçu de nombreux soutiens⁶⁶. Il a recueilli l'adhésion des Etats-Unis et le soutien

⁵² Règlement (UE) 2019/452 du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2019 établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union.

⁵³ [Berlin bloque le rachat d'une entreprise militaire allemande ...](#)

⁵⁴ [Bercy oppose officiellement son veto au rachat de Photonis ...](#)

⁵⁵ [PIIEC hydrogène : 15 projets français présentés à l'Europe - H2 Mobile](#)

⁵⁶ Voir supra note 38. Le rapport fait notamment référence à la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, qui a transposé en France des directives européennes.

⁵⁷ Elsa Conesa, « *Macron prend ses distances avec l'UE sur l'électricité* », Le Monde des 8 et 9 octobre, p.11.

⁵⁸ [Réforme du marché européen de l'électricité : accord du Conseil de l'UE ...](#)

⁵⁹ [La guerre en Ukraine propulse l'inflation à un nouveau record ...](#)

⁶⁰

https://www.lemonde.fr/international/article/2023/10/17/les-etats-unis-elargissent-les-restrictions-d-exportation-de-semi-conducteurs-vers-la-chine_6195046_3210.html

⁶¹ [Bataille des semi-conducteurs : ASML ne peut plus exporter ses machines de pointe vers la Chine \(lefigaro.fr\)](#)

⁶² <https://www.vie-publique.fr/rapport/35797-enjeux-strategiques-des-terres-rares-et-matieres-premieres-strategiques>

⁶³ Guillaume Pitron, « *La Guerre des métaux rares* », éd. Essai (Poche), 2023.

⁶⁴

https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/07/12/met-aux-rares-l-agence-internationale-de-l-energie-alerte-sur-les-risques-d-approvisionnement-pour-reussir-la-transition-energetique_6181602_3244.html

⁶⁵ Rapport de la commission d'enquête du Sénat sur la souveraineté numérique, 2019.

⁶⁶ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-numerique/les-domaines-d-action-de-la-diplomatie-numerique-francaise/garantir-la-securite-internationale-du-cyberspace-a-travers-le-renforcement-de/article/cybersecurite-appel-de-paris-du-12-novembre-2018-pour-la-confiance-et-la>

de la Commission européenne en 2021. Enfin, de nouvelles questions de régulation se posent avec en particulier les possibilités ouvertes par l'intelligence artificielle⁶⁷, mais aussi le développement des biotechnologies⁶⁸ ou encore les superordinateurs devenus un enjeu de souveraineté⁶⁹.

*

Pour retrouver une souveraineté numérique, technologique, industrielle, énergétique, sanitaire, une action à l'échelle de l'Union européenne apparaît indispensable, à la fois par la mise en place d'un cadre normatif adapté et susceptible de s'imposer mais aussi pour disposer de moyens financiers adaptés aux enjeux.

A cet égard, la question de la souveraineté dans le domaine sanitaire, notamment s'agissant de l'accès effectif aux médicaments, aux vaccins, aux produits de santé en général, est un exemple particulièrement intéressant de ces nouvelles dimensions que prend la souveraineté. Il s'agit en effet d'un domaine vital, comme l'a illustré la crise de la Covid-19, dans lequel l'Union européenne ne dispose en principe que d'une compétence limitée (compétence d'appui) mais qui peut être particulièrement précieuse pour aider les Etats membres à exercer effectivement leur souveraineté en la matière.

⁶⁷ [Le Royaume-Uni organise le premier sommet mondial sur les ...](#), Le Monde du 31 octobre 2023.

⁶⁸ [De l'impérieuse nécessité de breveter les « nouveaux OGM »](#)

⁶⁹ [Superordinateurs, une bataille de puissances - LireLactu](#)

Rapport 23-18. Pénuries de médicaments, stocks de sécurité, indépendance nationale et législation de l'Union européenne⁷⁰

J.P.Tillement*, D.Bertrand*, P.Lechat*, Groupe de travail du Comité Économie de la Santé Assurance Maladie (CESAM) de l'Académie nationale de médecine

Rapport disponible dans son intégralité : <https://www.academie-medecine.fr/penuries-de-medicaments-stocks-de-securite-independance-nationale-et-legislation-de-lunion-europeenne/>

Résumé – Signalé régulièrement depuis plusieurs années, le manque de médicaments de prescription s'est amplifié pour deux raisons principales, l'augmentation régulière de la demande mondiale, d'environ 13% par an, et ponctuellement par la multiplication des besoins liée à la pandémie de Covid-19. Or, nous ne fabriquons plus nos médicaments, la production nationale ne couvre que 6% de nos besoins, l'Union européenne y ajoute 3%, et nous importons le reste nécessaire dans des conditions qui sont aléatoires et difficiles à gérer. Les tensions voire des ruptures d'approvisionnement touchent une catégorie particulière de médicaments. Il s'agit de médicaments anciens, dits matures, exploités au-delà de leur temps d'exclusivité (brevet échu), de forte prescription sous leur forme initiale, le princeps, mais aussi largement copiés sous forme de génériques.

Leurs prix de fabrication sont bas, seuls quelques industriels, parfois un seul, les fabriquent à moindre coût pour le monde entier dans des pays où leur volume de production est rentable, principalement en Chine et en Inde.

Cette production se fait à flux tendu, le marché est compétitif. L'achat au producteur dépend du prix de vente final au patient, pour nous à l'assurance maladie.

⁷⁰ Un rapport exprime une prise de position officielle de l'Académie nationale de médecine. L'Académie dans sa séance du mardi 27 juin 2023, a adopté le texte de ce rapport par 57 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention. Membres du groupe de travail : JP Tillement (coordonnateur), D.Bertrand, P.Lechat, J.L.Beaudeau (ANP), B.Bonnemain(ANP),G. Bouvenot (commission2), J.Caton, L.Collet, G.Dubois, D.Houssin,O. Jardé, Y.Juillet, P.LeCoz,J.PMichel, G.Milhaud,JLParier(ANP), F.Richard,J.Rouëssé. Membres du CESAM: D.Bertrand, J.Caton,L.Collet R.DenoixdeSaintMarc,

Nos prix sont bas ce qui rend notre approvisionnement plus difficile par rapport à d'autres pays, en particulier de l'Union Européenne, où les prix de dispensation sont plus élevés. Leur fabrication est complexe. Elle se réalise à partir de plusieurs étapes souvent délocalisées avant l'étape finale.

Chacune d'elles est strictement encadrée, soumise à des procédures bien définies ; l'ensemble est fragile, difficilement contrôlable et donc vulnérable. Le problème posé est celui d'obtenir un apport régulier, pérenne et suffisant des médicaments dont nous avons besoin.

Quels sont ces médicaments ? Une première liste réglementaire groupe les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM) : elle est indicative mais longue, trop longue — environ 6000 médicaments — pour être utilisable. Il faut la restreindre d'où une sélection de médicaments critiques choisis parce qu'ils sont essentiels au plan médical et que la solidité (ou non) de leur approvisionnement doit être évaluée. Cette liste est en cours d'élaboration. Prévoir et anticiper un éventuel défaut de disponibilité suggèrent des interventions immédiates et à terme.

La première est de constituer des stocks de sécurité lesquels, s'ils sont légitimes, se doivent d'entrer dans le cadre de la législation européenne.

Celle-ci, en effet, impose la libre circulation des biens à l'intérieur de l'Union européenne et donc limite les stockages au strict besoin d'un membre pour ne pas en priver un autre.

La seconde est celle de la relocalisation à l'intérieur de l'Union européenne des chaînes de production des médicaments qui lui sont indispensables. L'Académie nationale de médecine propose différents niveaux d'intervention. Le premier est, en complément de celui des MITM, de relever et d'étudier le statut des médicaments essentiels et sans alternative au plan thérapeutique et qui sont les plus exposés au risque de pénurie. Le second est de constituer des stocks de matières premières (ou de principes actifs) composants des médicaments critiques: on y voit comme

G.Dubois,A.Durleman, D.Houssin, O.Jardé, P.Lechat, G.Milhaud, F.Richard, F.vanRoekeghem, J.Rouëssé, F.Salat-BarouetJ.- P.Tillement (Président).

*Auteurs correspondants. Académie nationale de médecine, 16, rue Bonaparte, Paris, 75006, France. Adresse mail : jpmnewit@orange.fr (J.-P.Tillement). <https://doi.org/10.1016/j.banm.2023.09.003>

0001-4079/©2023 l'Académie nationale de médecine. Publié par Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

avantages, la possibilité de fabriquer en urgence une forme pharmaceutique manquante (une préparation pédiatrique par exemple alors que d'autres sont disponibles), tout en respectant la législation européenne — ce n'est pas un médicament mais un moyen d'en faire — et une excellente façon de faire appel au tissu industriel français, en particulier à ses chimistes et à ses façonniers tout à fait capables de fabriquer les médicaments manquants. On peut imaginer qu'à l'intérieur de l'Union européenne, un certain partage prévisionnel des tâches puisse couvrir les besoins de tous ses membres.

La conclusion de ce rapport est claire, il est et sera difficile à chaque État membre de l'Union européenne de résoudre seul le problème national de ses propres pénuries car la tâche est trop lourde et les investissements très importants.

D'où la troisième proposition : seules des décisions européennes coordonnées pourront résoudre le problème globalement. Des décisions politiques en ce sens sont annoncées, elles seront à appliquer.

©2023 l'Académie nationale de médecine. Publié par Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

L'Académie nationale de médecine recommande :

> La création d'une base de données unique (commune) informatisée et structurée rassemblant celles de l'ANSM, la DGS et la DGE des médicaments indispensables au plan thérapeutique associés à leur score de risque de tension/rupture d'approvisionnement (risque de pénurie).

Cette base de données permettrait d'identifier une liste courte de médicaments « critiques » et une analyse fine de la vulnérabilité des différentes formes pharmaceutiques de chaque médicament.

Le score de risque de tension/rupture d'approvisionnement tel que proposé par le rapport IGAS (Rapport Giorgi) doit en plus intégrer les antécédents de tensions/ruptures d'approvisionnement. Ce score de risque doit comporter non seulement celui de l'approvisionnement des substances actives et des produits finis mais aussi celui des matières premières (ce qui n'est pas le cas actuellement). Il devra intégrer, pour une même substance active et une même forme pharmaceutique, les données concernant l'approvisionnement des

médicaments génériques correspondants à chaque princeps.

Le caractère indispensable au plan thérapeutique établi par les sociétés savantes des différentes spécialités médicales, doit en outre, tenir compte pour chaque forme pharmaceutique :

- Des différentes indications thérapeutiques d'un même médicament,
- Des contre-indications spécifiques chez certains groupes de patients,
- Du caractère conditionnel des alternatives disponibles au sein d'une même classe pharmaco-thérapeutique

> la création de stocks de sécurité à partir de cette liste. Sachant que des stocks de sécurité nationaux de médicaments peuvent être limités par la législation européenne, il reste possible de créer des stocks de matière première et/ou de principes actifs à partir desquels on pourra localement fabriquer les formes pharmaceutiques manquantes par des façonniers français. Le tissu industriel national le permet et pourrait être appelé à mettre à disposition ses chaînes de fabrication pour suppléer un manque de médicament ;

> l'intégration de la liste des médicaments « critiques » dans la liste des interventions d'urgences qui est réservée actuellement aux cas d'épidémie (action HERA). Elle permettra ainsi de n'avoir qu'une seule instance décisionnelle. On profitera de cette structure opérationnelle pour l'étendre aux conditions habituelles (hors épidémie) de la couverture pharmaco-thérapeutique des pays de l'Union ;

> la dotation de moyens supplémentaires et l'établissement avec les autorités administratives des priorités nécessaires et les éventuelles négociations de prix. Ces dispositions permettraient aussi, en cas de nécessité, de fabriquer, sur le sol français, voire européen, les principes actifs requis dans des conditions environnementales et sociales conformes aux normes nationales et européennes. Dans ce cadre, il est fortement suggéré de développer la recherche dite des « chimies vertes » qui vise à simplifier et à limiter l'impact environnemental de la synthèse des médicaments ;

> une reconsidération à la hausse des prix fixés pour les médicaments matures et leur ajustement de façon à ce qu'ils soient à nouveau exploitables ;

> la prise en compte dans les appels d'offres non seulement du prix proposé mais aussi de la localisation en Europe voire en France de la fabrication des médicaments.

L'Académie nationale de médecine s'associe et apporte son plein soutien aux recommandations de l'Académie nationale de pharmacie. Ces recommandations concernent en particulier la nécessaire revalorisation des prix des médicaments anciens en risque de rupture avec le souhait d'un alignement au moins partiel sur les prix des autres pays européens. Elles portent également sur une modification des procédures actuelles d'appels d'offres qui ne sélectionnent qu'un seul fournisseur et un seul prix. Il est souhaitable de diversifier les sources d'approvisionnement et donc de choisir plusieurs fournisseurs.

Ce rapport fait partie d'une réflexion globale de l'Académie nationale de médecine portant sur l'accès aux soins. Cette réflexion intègre deux autres rapports, le coût des molécules onéreuses en oncologie et les pénuries de dispositifs médicaux. Ces trois rapports précisent la position de l'Académie sur les problèmes d'accès aux soins dont les prix de médicaments, aujourd'hui très ou trop bas, sont une des difficultés.

Abréviations et sigles utilisés dans le rapport :

*ANM Académie Nationale de Médecine
ANP Académie Nationale de Pharmacie
ANSM Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé
AMM Autorisation de Mise sur le Marché
APHP Assistance publique—Hôpitaux de Paris
CEPS Comité économique des produits de santé
CGE Conseil général de l'économie
CNOM Conseil national de l'Ordre des médecins
CSP Code de santé publique
DCI Dénomination commune internationale
DGE Direction générale des entreprises
DGOS Direction générale de l'Organisation des soins
DGS Direction générale de la santé
EMA European Medical Administration
EMVO European Medicines Verification Organisation
ETI Entreprise de taille intermédiaire
FDA Food and Drug Administration (USA)
FEAM Fédération européenne des Académies de médecine
GEMME Agence de marketing
GHT Groupement hospitalier de territoire HAS Haute Autorité de santé
HERA Health Emergency preparedness and Respons Authority (Europe)
IGAS Inspection générale des affaires sociales
LEEM Les entreprises du médicament
LFSS Loi de financement de la sécurité sociale
MC Médicaments critiques
MITM Médicaments d'intérêt thérapeutique majeur
MSSG Medicine Shortage Steering Group
PGP Plan de gestion des pénuries
SICOS Syndicat de l'industrie chimique organique de synthèse et de la biochimie
SPOC Single Point Of Contact
UE Union européenne*

L'Opinion (site web)
Economie, mercredi 19 juillet 2023

Relocaliser la production de médicaments pour réduire les pénuries - la tribune de Thomas Courbe **Thomas Courbe, directeur de la Direction générale des entreprises**

La politique industrielle en matière de santé s'est fortement renouvelée depuis que la crise sanitaire a mis en évidence la forte dépendance de la France aux importations extra-européennes en matière de médicaments. Aujourd'hui encore, 60 à 80% des principes actifs nécessaires à leur fabrication sont produits en Asie et 40% des médicaments commercialisés au sein de l'Union européenne sont importés.

Premier axe de cette politique industrielle en santé, l'innovation. L'Etat a mis en place à partir de 2021 le plan Innovation santé 2030, qui renforce nos capacités de recherche et d'industrialisation sur les secteurs d'avenir comme les anticorps monoclonaux ou les thérapies géniques et cellulaires. Nous pilotons le « projet important d'intérêt européen commun » qui va financer une quarantaine de projets d'innovation en santé dans 16 pays européens pour rendre plus compétitive et plus verte la production de médicaments. Deuxième axe, pour réduire nos dépendances et la tension sur nos approvisionnements, nous avons développé et mis en œuvre, sous l'impulsion de Bruno Le Maire, une stratégie de réponse industrielle ayant pour principal levier le développement de l'offre. Avec une observation évidente : pour être résilient, il faut produire.

France Relance a généré 1,7 milliard d'euros d'investissements productifs dans le secteur de la santé dont 900 millions d'euros d'investissement privé et 188 projets soutenus pour renforcer notre chaîne de valeur sur tout le territoire, dont 45 en Auvergne-Rhône-Alpes, 21 en Occitanie et 16 dans les Hauts-de-France. Parmi ces projets, la production du principe actif du paracétamol par Seqens a notamment été relocalisée à Roussillon et l'usine sera opérationnelle entre 2025 et 2026.

Cette politique de relocalisation en santé s'est encore renforcée à l'occasion du sixième sommet Choose France, le 15 mai dernier. Sur les vingt-huit annonces, cinq visent à soutenir notre stratégie d'innovation et d'amélioration de la qualité et de l'accès aux soins des patients européens. Ces investissements témoignent de

l'attractivité de notre territoire et de l'efficacité de notre stratégie pour l'industrie de santé. Ces premiers succès doivent nous inciter à aller plus loin dans la relocalisation des médicaments essentiels afin de réduire notre dépendance et de prévenir d'éventuelles pénuries comme celles que nous avons connues cet hiver sur l'amoxicilline.

Pour y parvenir, il est indispensable de concentrer nos efforts sur les médicaments les plus essentiels à notre système de santé. C'est en ce sens que les ministres de l'Industrie et de la Santé, Roland Lescure et François Braun ont mené un travail conjoint afin de publier une liste de 450 médicaments essentiels, parmi lesquels certains ont déjà été identifiés comme critiques en termes d'approvisionnement. Essentiels. La DGE a travaillé en étroite collaboration avec l'industrie pour favoriser le développement de la production en France des médicaments essentiels. Nous avons aidé les entreprises à prendre en compte la résilience sanitaire dans leur modèle économique et à s'engager à assurer une sécurité d'approvisionnement. Ces mesures permettront à terme - une fois les lignes de productions en service - d'aborder les pics de consommation futurs dans de meilleures conditions.

Si la dimension sanitaire est prioritaire, notre approche consiste à soutenir l'investissement productif des industries pour lesquelles la relocalisation apparaît le plus pertinent sur un plan économique parce qu'une fois le mur de l'investissement franchi celles-ci auront des productions rentables en France, permises par l'avancée technologique des moyens de production. Je pense ici à la modernisation, l'automatisation et l'innovation dans les procédés de fabrication, comme l'illustre le projet porté par EuroAPI qui s'appuie sur des procédés de production plus efficaces et réactifs afin d'augmenter leur capacité de production d'antidouleurs morphiniques, ou aux investissements dans la chimie en flux continu.

Cette stratégie est payante : nous aurons engagé dans les prochaines semaines la relocalisation ou le renforcement de la production de 25 médicaments parmi les 50 les plus critiques. Le président de la République a ainsi annoncé le soutien de l'Etat à 8 nouveaux projets via le plan France 2030, entraînant un investissement total de plus de 160 millions d'euros : principes actifs pharmaceutiques, intermédiaires pharmaceutiques essentiels, antidouleurs morphiniques, amoxicilline, médicaments génériques.

Pour faire de cette politique industrielle en santé une réussite, il nous faut encore porter l'ambition française au niveau européen. Nous avons réussi à le faire sur l'innovation en santé, avec les projets dans toute l'Europe en cours de déploiement dans le cadre du projet européen PIIEC en santé, il faut désormais donner une dimension européenne à la relocalisation des médicaments.

Lors du sommet de Versailles en mars 2022, les chefs d'Etat et de gouvernements européens ont décidé de produire plus de médicaments en Europe pour renforcer notre autonomie stratégique. Il faut maintenant que l'Europe se fixe des objectifs chiffrés de production, établis sur une liste commune de médicaments critiques afin de conjuguer les efforts des Etats membres et produire sur notre sol les médicaments essentiels à notre souveraineté sanitaire.

Publi©-news-20230719-OPJ-011

Date of issue : 2023-07-18

This certificat is issued to Martine Garnier for personal and temporary display.